



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 20 septembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Dupuis Johann et consorts « Exploiter des hydrocarbures sous le Léman ? Non ! Réduire la consommation d'énergie, des agents fossiles en particulier ? Elémentaire, mon cher Watson ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

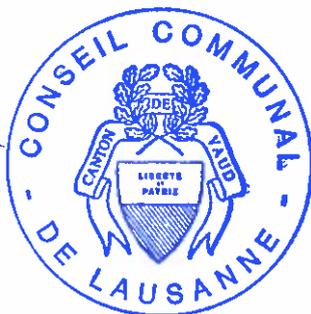
Résolution n° 1 : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne s'engage contre tous projets de forage ou de prospection d'hydrocarbures au sein des conseils d'administration des entreprises Gaznat et Petrosvibri et qu'elle communique publiquement cette opposition »

Résolution n° 2 : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose à toute entreprise, évoluant ou pas sur le marché libre, ainsi qu'à tout privé, un service de conseil et d'analyse centré sur la sobriété et la réduction de la consommation des énergies sous la forme d'un guichet unique facilement accessible

Résolution n° 3 : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ratifie le traité international de non-prolifération des combustibles fossiles

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi vingt septembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :